



Redressement judiciaire et licenciement

Par **nicocvc**, le **20/09/2009** à **15:23**

Bonjour, rnrnhier notre employeur nous a annoncé qu'il voulait mettre la société en redressement début Octobre. Nous n'aurons pas nos salaires de septembre avant le 20 octobre le temps que la procédure et le déblocage des fonds se mettent en place. rnl nous a aussi annoncé vouloir tous nous licencier à la fin du mois d'Octobre pour trouver tranquillement une solution pour assurer la survie de la société (levée de fonds...). rnrMa question est la suivante : si il licencie les employés et que plus personne n'est là pour "produire" comment la société peut-elle continuer à vivre ? rnrD'autre part j'ai lu sur Internet que lors du redressement les emplois étaient sauvegardés... rnrTout celà est-il normal ? rnrQue faire ? rnrMerci pour vos réponses rnrCordialement rnrNicolas